

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal, convoqué le 1er juillet 2011, s'est réuni le 22 juillet à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Positionnement sur le schéma départemental de coopération intercommunal proposé par la Préfet
- 2 – Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif
- 3 – Convention de mise à disposition de Monsieur BURGOS par la communauté d'agglomération du Voironnais à la commune

***Rapports des commissions,
Questions et informations diverses.***

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Alain BAUDINO, Aimée BATTEUX, Florence CHATELAIN, Joël FAIDIDE, Jean-Marie KASPERSKI, Jean-Paul REY, Frédérique SANTOS-COTTIN

ABSENTS :

Cristina GIRY (procuration à Aimée BATTEUX)
Georges ÉMINET (procuration à Frédérique SANTOS COTTIN)
Jean-Luc GUIMET (procuration à Joël FAIDIDE)

Joëlle SALINGUE (excusée) Elisabeth ROUX et René GUICHARDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX

Lecture est donnée du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2011. Il n'appelle aucune observation.

Jean-Pierre FAURE accepte de rajouter deux questions diverses, à la demande de Jean-Paul REY :

- Lotissement du Martinet
- Rapport de Stratorial Finances

1 - Positionnement sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet :

La proposition du Préfet prévoit le rattachement à la Communauté de Communes de Vinay au 1er janvier 2013 :

Jean-Pierre FAURE réexplique brièvement le fonctionnement de la Communauté de Communes de Vinay (CCV).

M. BUISSON Albert, président de la CCV, a rendu visite mercredi soir aux élus pour présenter la communauté de Communes de Vinay et répondre à nos questions. Le conseil intercommunal de la C.C.V.I. qui s'est réuni ensuite à voter pour une adhésion commune par commune, et non pas pour une fusion de l'actuelle Communauté avec celle de Vinay.

La reprise de la compétence scolaire par les communes (La Rivière, Montaud et St Quentin) aura lieu au 1er janvier 2012. L'étude faite par Stratorial Finances démontre que la solution de la F.P.U (Fiscalité Professionnelle Unique) est indispensable pour permettre aux trois communes de la CCVI de faire face à la charge de cette reprise.

Des négociations seront nécessaires pour la collecte des ordures ménagères car nous devons respecter l'engagement de la CCVI par rapport à l'investissement réalisé par le SICTOM de la Bièvre.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, nos services techniques assureront, comme ils le font aujourd'hui, le suivi et la maintenance, une convention avec la CCV permettra une facturation du coût.

Nous pourrions bénéficier de services supplémentaires, pour la petite enfance et les jeunes, par exemple car à terme le SIVOM sera dissout. La charge fiscale des ménages ne sera pas impactée.

Jean-Pierre FAURE propose de passer au vote. Jean-Paul REY annonce qu'il ne participe pas au vote.

Adopté avec 11 voix pour - 1 abstention

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier du Préfet de l'Isère, en date du 11 mai 2011, relatif au schéma départemental de coopération intercommunale, constituant l'une des mesures de la loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 répondant à la nécessité d'achever et de rationaliser la carte de l'intercommunalité. Monsieur le Maire précise que le schéma proposé par le Préfet prévoit la fusion de la CCVI et de la communauté de communes de Vinay. Monsieur le Maire expose ensuite que le conseil est appelé à se prononcer sur ce projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,
- Vu le schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet de l'Isère,

Après délibération et à la majorité des membres présents, DECIDE :

- d'EMETTRE un avis favorable sur le périmètre présenté,

- d'EMETTRE un avis défavorable à la fusion des structures intercommunales, optant pour une dissolution de la CCVI au 31/12/2012 et une intégration isolée des communes de St-Quentin sur Isère, Montaud et la Rivière au sein de la communauté de communes de Vinay au 01/01/2013

2 - Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif : à l'unanimité

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'un agent du service administratif, proposé à la promotion interne au grade de rédacteur a reçu l'avis favorable de la CAP et est désormais inscrit sur la liste d'aptitude. Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur afin de nommer cet agent sur ce grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la liste d'aptitude au grade de rédacteur par promotion interne,
- Après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :
- de CREER un poste de rédacteur, 31 heures hebdomadaires ;
 - de SUPPRIMER le poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – 31 heures - créé par délibération du 7 février 2003

3 - Convention de mise à disposition : à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que Jean-François BURGOS, adjoint technique, sera radié des effectifs de la collectivité le 1^{er} août 2011, suite à sa mutation à la Communauté d'agglomération du Voironnais. Pour autant, et compte-tenu de l'organisation des congés, il est souhaitable que Monsieur BURGOS intervienne sur la commune du 15 au 19 août. Monsieur le Maire donne ensuite lecture du projet de convention de mise à disposition de Monsieur BURGOS, à intervenir entre la commune et la communauté d'agglomération du pays voironnais pour la période considérée.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le projet de convention de mise à disposition,
- Après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :
- D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de Monsieur BURGOS par la communauté d'agglomération du pays voironnais à la commune pour la période du 15 au 19 août 2011 ;
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Alain POLO, demeurant à TULLINS, recruté pour remplacer Jean-François BURGOS muté à la Communauté d'agglomération du Voironnais, prendra ses fonctions le 22 août 2011.

4 - Rapport STRATORIAL FINANCES :

Le rapport de STRATORIAL FINANCES, sur la reprise de la compétence scolaire par les trois communes (LA RIVIERE, MONTAUD et ST QUENTIN) a été présenté et expliqué aux élus par M. COBLENTZ, le 8 juillet. Jean-Pierre FAURE réexplique les principales lignes, en particulier pour Jean-Paul REY qui doute des solutions proposées et de l'utilité du passage en F.P.U. (Fiscalité Professionnelle Unique) pour bénéficier par la suite des compensations.

5 - Lotissement du Martinet

Jean-Pierre FAURE précise que le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) est en application jusqu'au P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui ne sera effectif que d'ici quelques mois. Ce dossier, qui date d'une quinzaine d'années et qui répond aux règles actuelles d'urbanisme, n'a plus aucune raison d'être bloqué. L'ensemble des propriétaires est d'accord, les autorisations de sortie sur la route départementale 1532 sont accordées. Une voie sécurisée pour rejoindre le carrefour du Martinet est prévue. Jean-Pierre FAURE dit que si la Direction Départementale du Territoire valide ce projet qui est cours d'examen dans leur service, il signera le permis de lotir. Si Jean-Paul REY n'accepte pas cette décision, il lui appartient de saisir le tribunal administratif. Jean-Pierre FAURE redit aussi qu'il ne s'agit pas d'un copinage avec les demandeurs et que les règles d'urbanisme ne sont pas modulables en fonction des dossiers.

Suite à cette réponse, Jean-Paul REY, quitte la séance.

6 - Les travaux :

Pour donner plus d'efficacité au lagunage, il est envisagé de créer une roselière qui permettra de tripler la capacité, sans en changer la surface.

La consultation pour la salle socioculturelle est lancée. La date limite de réception des dossiers est le 9 septembre 2011 pour un début des travaux en novembre 2011.

La société SOGREAH a été mandatée pour réaliser l'étude de l'esplanade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.